Qonto

Création d'entreprise Client

Conditions Générales

Version en date du 17 novembre 2026.

Les présentes conditions générales sont conclues entre :

QONTO, société anonyme au capital social de 301 195,43€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 819 489 626 et dont le siège social est situé au 6 impasse Bonne Nouvelle, 75010 Paris, France (ci-après "**Qonto**"),

ET

Le client, (i) personne morale ou (ii) personne physique agissant pour son propre compte à des fins professionnelles, souhaitant recourir au service d'aide à la création d'entreprise (ci-après **"Client"**).

Via sa plateforme accessible à l'adresse suivante : https://qonto.com/fr/creation (ci-après "**Plateforme Qonto**"), Qonto propose à ses Clients un service d'aide à la création d'entreprise (ci-après "**Service de création d'entreprise**" ou **"Service"**).

Le Client accepte pleinement les présentes conditions générales (ci-après **"Conditions Générales"**), en cochant la case correspondante lors de la souscription au Service.

1. Description du Service

Qonto propose un Service de création d'entreprise pour aider les Clients à créer et/ou immatriculer leur entreprise en France (ci-après **"Entreprise"**).

Pour souscrire au Service de création d'entreprise, le Client suivra les étapes du processus indiquées sur la Plateforme Qonto, telles que décrites à l'article 2.

Le Service de création d'entreprise comprend une assistance pour la réalisation de certaines démarches juridiques et/ou administratives, notamment :

- La rédaction de modèles de documents juridiques et/ou administratifs de type actes, statuts, contrats, conventions ou lettres, nécessaires à la création de l'Entreprise et fournis au Client à l'issue d'un questionnaire dynamique qu'il aura préalablement rempli (ci-après **"Documents modélisés"**) ;

- La création de l'Entreprise auprès des services nationaux compétents, incluant notamment l'immatriculation auprès des services des greffes des tribunaux de commerce, les demandes d'aides aux entreprises, les demandes à l'INPI (ci-après **"Formalités Entreprises"**).

Le Service de création d'entreprise prend en charge la création de SCI (Société Civile Immobilière), SARL (Société à Responsabilité Limitée), EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée), SAS (Société par Actions Simplifiée), SASU (Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle) et EI (Entreprise Individuelle) sous le régime "micro-entreprise" et à condition que les activités de l'Entreprise ne figurent pas sur la liste des Activités interdites de Qonto.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Qonto, ainsi qu'aucun de ses dirigeants, employés et sous-traitants, conformément à la réglementation applicable et notamment aux dispositions de la loi modifiée du 31 décembre 1971 :

N'est pas un cabinet d'avocats et ne fournit aucun conseil juridique ;
N'est pas un rédacteur d'actes ;
N'exerce pas d'activités de consultation juridique, de rédaction d'actes sous seing privé, ni de représentation ;
Ne garantit, en aucun cas, le contenu des modèles de documents, leur conformité, ni l'exactitude des informations, et ne garantit pas que les modèles utilisés, y compris les Documents modélisés, répondent aux besoins du Client, un questionnaire ne pouvant tenir compte de toutes les situations spécifiques ;
Ne garantit, en aucun cas, l'efficacité juridique des informations et documents, y compris les Documents modélisés, figurant sur la Plateforme Qonto. Qonto ne peut, en aucun cas, être tenu responsable de toute omission, inexactitude ou erreur contenue dans ces informations et documents, y compris les Documents modélisés.

2. Fonctionnement du Service

Pour bénéficier du Service de création d'entreprise, le Client doit :

- Accéder à la Plateforme Qonto ;
- Fournir ses coordonnées valides : adresse e-mail (identifiant) et numéro de téléphone ;
- Remplir le formulaire qui lui sera proposé au moment de la souscription ;
- Fournir tous documents et justificatifs valides nécessaires à la vérification de son identité et ceux relatifs à sa future Entreprise (par exemple, dénomination sociale, état civil, coordonnées, etc.) ;
- Signer et/ou faire signer les Documents modélisés dans les conditions de l'article 2 ;
- Donner mandat à Qonto pour effectuer les Formalités Entreprises en son nom et pour son compte, conformément aux articles 1984 et suivants du code civil ;

- Exercer une activité dans les secteurs non interdits par Qonto, tels que mentionnés sur la liste des Activité interdites ;
- Créer une Entreprise autorisée par Qonto, telle que décrite à l'article 1 ;
- Accepter les présentes Conditions Générales ;
- Payer le prix du Service, tel qu'affiché sur la Plateforme Qonto ; et
- Pour les Entreprises concernées, souscrire au service de Dépôt de capital de Qonto et obtenir par Qonto son certificat de dépôt signé par le notaire.

Lors de la création d'une Entreprise Individuelle, le Service sera offert si le Client opte pour un abonnement annuel à l'offre "Basic" du compte Qonto.

Les informations et les documents justificatifs fournis par le Client lors de la souscription sont essentiels pour le bon traitement de la commande et l'exécution des Formalités Entreprises.

Le Client reconnaît que :

- Qonto peut refuser, de manière discrétionnaire, sans motivation ni droit à indemnité, une demande de souscription au Service de création d'entreprise ;
- Qonto peut faire appel à un sous-traitant pour tout ou partie du Service de création d'entreprise ;
- Pour les besoins du Service et en application des Conditions Générales, Qonto peut contacter le Client (par SMS, téléphone et/ou e-mail) pour le suivi de son dossier.

Dispositions spécifiques aux Documents modélisés

La fourniture de Documents modélisés est réalisée par l'utilisation par le Client d'un logiciel mis à sa disposition par Qonto dans lequel le Client répond aux questions posées dans le cadre d'un questionnaire dynamique.

Une fois le Document modélisé créé, le Client aura la possibilité de le télécharger et d'accéder au formulaire de génération dudit Document modélisé, via son Espace Dossier.

L'ensemble des Documents modélisés ont été élaborés et mis à jour par des professionnels du droit compétents dans les domaines d'intervention concernés.

Le Client est seul responsable des réponses données aux questions. Si le Client choisit d'ignorer les étapes de modélisation sans répondre aux questions, les sélections se font par défaut par le logiciel, et il est possible que le Document modélisé ne corresponde pas à la situation voulue par le Client.

En ce qui concerne les demandes ACRE (Aide à la création ou à la reprise d'une entreprise), l'intervention de Qonto se limite strictement à la saisie automatique des données complétées par le Client. Qonto ne fournit pas de conseil sur l'éligibilité ni ne garantit le succès de la demande. Le Client reconnaît expressément qu'il est de sa responsabilité, notamment, de s'assurer de son éligibilité au dispositif et de respecter les délais légaux pour la transmission de sa demande au service concerné.

Le Client reconnaît que :

- La conception des Documents modélisés par l'intermédiaire du logiciel exploité sur la Plateforme Qonto est entièrement automatisée et que les Documents modélisés finaux téléchargés ou mis à sa disposition sont créés par le Client lui-même, sans l'intervention d'un avocat ou d'un professionnel tiers compétent ou une quelconque consultation d'avocat ; et
- Les Documents modélisés sont générés du fait de l'action du Client et ils ne font l'objet d'aucun travail de rédaction, révision et modification par Qonto.

Signature électronique des Documents modélisés

Qonto a mis en place un module de signature électronique des Documents modélisés en partenariat avec une entreprise tierce détenant toutes les autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes.

Les conditions d'utilisation de cette solution de signature électronique sont donc applicables à ladite signature électronique. La responsabilité de Qonto ne pourra aucunement être engagée par le Client ou ses ayants-droits en cas de préjudice subi suite à l'utilisation du module de signature électronique.

Lorsque le Client utilise cette solution, celle-ci lui permettra de se connecter à une plateforme en ligne à partir de laquelle chacune des personnes (physique ou morales) devant signer le Document modélisé se connectera de manière sécurisée après s'être dûment identifiée. En se connectant, ladite personne accède à l'ensemble des Documents modélisés devant être signés. Afin de signer le Document modélisé, ladite personne devra inscrire son nom et prénom ainsi qu'apposer sa signature électronique. A l'issue du processus de signature électronique, chaque personne signataire recevra un certificat électronique comportant notamment l'identification du signataire, la date et l'heure de la signature ainsi que le numéro de série.

Le Client se porte-fort du respect des présentes clauses par les personnes (physiques ou morales) devant signer ou ayant signé un ou plusieurs Document(s) modélisé(s).

Le Client reconnaît et accepte, tant en son nom qu'au nom et pour le compte des personnes (physiques ou morales) ayant signé un Document modélisé par cet intermédiaire, que ledit Document modélisé signé par voie électronique a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier, conformément à l'article 1366 du code civil.

Dispositions spécifiques aux Formalités Entreprises

Le Client reconnaît que :

- Qonto peut refuser, de manière discrétionnaire, sans motivation ni droit à indemnité, toute Formalité Entreprise dès lors que les dossiers transmis par le Client apparaissent incomplets, non conformes ou erronés ;
- Qonto ne garantit ni le délai de finalisation ni le succès de la Formalité Entreprise, lesquels dépendent des administrations et institutions concernées et ne peut, par conséquent, être tenue responsable d'un quelconque préjudice du Client qui surviendrait ; et
- Dès que nécessaire, Qonto pourra également employer la procédure alternative pour le dépôt des Formalités Entreprises.

Bon à savoir

Le Client est autonome dans la mise à jour de la documentation juridique fournie dans le cadre des Formalités Entreprises. Qonto n'effectue aucune revue ou validation des modifications et corrections demandées.

Le Client reconnaît que les autorités compétentes, à savoir le greffe du tribunal de commerce matériellement compétent, peuvent, notamment, demander des corrections ou rejeter, y compris définitivement, le dossier suite aux modifications demandées et instructions données à Qonto par le Client. La rémunération de Qonto ne pourra pas être remise en cause par le Client.

Qonto ne pourra être tenu responsable du contenu des informations transmises entre administrations ou leurs délais de traitement. Le Client renonce au droit d'intenter une action en justice contre Qonto pour les problèmes rencontrés lors du processus de dépôt auprès des autorités compétentes.

Qonto ne commercialise pas de documents administratifs pouvant être obtenus directement auprès des services administratifs mais assiste le Client dans le processus d'obtention de ces documents.

3. L'Espace Dossier du Client

Pour accéder aux pièces, informations, Documents modélisés et historiques de sa commande, le Client sera invité à créer un compte personnel sur la Plateforme Qonto (ci-après "**Espace Dossier**").

Le Client devra s'identifier à l'aide de son nom d'utilisateur et de son mot de passe. Il est rappelé au Client qu'il est seul responsable de son identifiant de connexion à l'Espace Dossier. Le Client s'engage à informer Qonto immédiatement en cas de suspicion ou d'utilisation frauduleuse dudit identifiant. La responsabilité de Qonto ne pourra en aucun cas être engagée dans un tel cadre et en cas de non-respect par le Client des présentes obligations.

Le Client est seul responsable de la mise à jour des informations fournies. Il lui est précisé qu'il peut les modifier en se connectant à son Espace Dossier.

En cas de non-respect des Conditions Générales, Qonto aura la possibilité de suspendre voire de fermer l'Espace Dossier d'un Client après l'en avoir informé par tout moyen écrit.

Qonto se réserve le droit de bloquer l'Espace Dossier en cas de défaut de paiement, d'utilisation frauduleuse, d'adresse erronée ou de tout autre problème sur l'Espace Dossier jusqu'à la résolution du problème.

4. Obligations du Client

Le Client s'engage à fournir des informations exactes, sincères et véridiques, et à les tenir à jour pour confirmer leur exactitude. Le Client s'engage donc à informer Qonto, sans délai, de tout changement concernant l'entreprise bénéficiant des Formalités Entreprises ou ses représentants légaux. Qonto ne peut être tenu responsable des conséquences de la communication d'informations et de documents justificatifs ne répondant pas aux critères susmentionnés. Le Client reconnaît qu'en cas de communication à Qonto d'informations ne répondant pas aux critères mentionnés à l'article 2, il n'aura droit à aucun remboursement.

Le Client s'engage également à notifier immédiatement Qonto en cas d'usurpation d'identité de tous les futurs dirigeants et/ou associés.

Le Client s'engage à ne pas utiliser le Service de création d'entreprise à des fins illégales, frauduleuses ou à des fins commerciales autres que leur utilisation comme documents contractuels et ne pas interférer avec son fonctionnement.

Le Client devra également prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par des virus circulant sur les réseaux de communications électroniques notamment sur Internet.

5. Obligations de Qonto

Qonto vérifiera toutes les informations et documents soumis par le Client avant de procéder au Service de création d'entreprise.

Les engagements de Qonto constituent une obligation de moyen au terme de laquelle le Service de création d'entreprise sera exécuté dans le strict respect des règles professionnelles applicables et en usage et en conformité avec la réglementation.

Qonto affecte à l'exécution des prestations les professionnels dotés des compétences requises pour assurer leur réalisation conformément à ses standards de qualité.

6. Disponibilité de la Plateforme Qonto

Qonto met en œuvre les solutions techniques à sa disposition pour permettre l'accès à la Plateforme Qonto 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Cependant, Qonto ne garantit pas que la Plateforme Qonto sera ininterrompue. Qonto peut, à tout moment, suspendre, limiter ou interrompre l'accès à la Plateforme Qonto ou à certaines pages de celle-ci, notamment pour effectuer des mises à jour, des modifications de son contenu, ou toute autre action nécessaire à son bon fonctionnement.

7. Tarification

Les frais pour le Service de création d'entreprise sont tels que publiés sur la Plateforme Qonto au moment de la souscription.

Le prix est composé des :

- **Frais de Service** : c'est-à-dire les frais de service de Qonto ; et
- **Frais administratifs** : c'est-à-dire l'ensemble des frais administratifs nécessaires pour le dépôt des Formalités Entreprises, tels que les frais de greffe ou les frais d'annonces légales.

Les frais sont indiqués en euros - hors taxes et toutes taxes comprises. Les frais tiennent compte des taxes applicables le jour de la commande, et tout changement du taux de ces taxes sera automatiquement répercuté sur les prix.

Le Client effectue le paiement au moment de la validation finale de la commande en précisant son numéro de carte de crédit. Le Client garantit à Qonto qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser ce mode de paiement.

Le Client reconnaît que Qonto conservera la preuve de la transaction effectuée sur la Plateforme Qonto et que Qonto peut être amené à conserver les détails des informations de paiement pour les besoins de l'exécution du Service. Si le Client souhaite souscrire au service de domiciliation en plus du Service, l'enregistrement de ces données bancaires ne pourra se faire sans l'accord exprès du Client.

En cas de rejet bancaire, le Client devra régler à Qonto une pénalité de douze (12) euros hors taxes par demande de paiement rejetée qui sera automatiquement facturée sans notification préalable et écrite de Qonto.

Toute contestation par le Client de facture devra intervenir dans le mois de son émission. En cas de recouvrement des sommes dues par voie judiciaire ou extra-judiciaire, l'ensemble des frais de procédure (huissier, Tribunal, avocat,...) seront mis à la charge du Client.

8. Responsabilité

La responsabilité de Qonto envers le Client pour tout dommage direct reconnu par Qonto ou affirmé en justice, découlant de ou en relation avec le Service de création d'entreprise est limitée au montant total des frais payés par le Client à Qonto pour le Service de création d'entreprise.

La responsabilité de Qonto ne peut être engagée pour indemniser les dommages indirects subis ou les dommages résultant d'un cas de force majeure (tels que définis par les tribunaux français).

Dispositions spécifiques aux Documents modélisés

Qonto n'est pas responsable et ne garantit pas l'efficacité, l'exhaustivité, l'exactitude, la mise à jour, le résultat et l'efficacité des Documents modélisés que le Client établira sur la Plateforme Qonto et des informations disponibles sur la Plateforme Qonto.

Qonto ne peut être tenu responsable de toute erreur, omission ou inexactitude des Documents modélisés et de tout dommage en résultant pour le Client.

Le Client reconnaît en particulier qu'il assume l'entière responsabilité du choix, de l'utilisation, de l'interprétation et de la personnalisation des Documents modélisés établis à l'aide du Service de création d'entreprise et des informations fournies sur la Plateforme Qonto.

Concernant la demande ACRE, Qonto ne peut pas être tenu responsable d'un refus du service compétent d'accorder la demande du Client pour quelque raison que ce soit (demande déposée hors délai, données erronées, etc.).

9. Conditions de remboursement

Qonto remboursera le Service de création d'entreprise au Client si la forme juridique et/ou l'activité de l'Entreprise souhaitée par le Client n'est pas autorisée par Qonto, conformément à l'article 1.

Dans tous les autres cas, les conditions de remboursement sont les suivantes :

		MONTANT CONSERVÉ PAR QONTO			
		Dossier incomplet sur l'Espace Dossier	**Dossier complet* disponible sur l'Espace Dossier**	**Dossier analysé par Qonto**	**Dossier déposé auprès des services compétents**
Immatriculation SCI/SARL/SAS		NA	69€ HT	99€ HT	100%
Création micro-entreprise	Activité impossible	0%	NA	NA	NA
	Pièces manquantes	0%	NA	50%	100%
	Autre	0%	NA	50%	100%

**** Un dossier sera considéré comme complet lorsque les Documents modélisés seront signés et déposés sur l'Espace Dossier (notamment les statuts), ainsi que l'ensemble des documents et justificatifs demandés par Qonto, incluant le certificat de dépôt de capital signé.***

Dispositions spécifiques aux Formalités Entreprises

Des frais supplémentaires pourront être facturés par Qonto au Client à la suite d'une demande des autorités administratives de corriger des erreurs matérielles incluses dans la documentation du dépôt.

Tout rejet des Formalités Entreprises effectuées par les autorités administratives compétentes en raison d'une cause

dont le Client n'avait pas informé Qonto pour quelque raison que ce soit (par exemple, incapacité d'une personne physique désignée comme dirigeant), pourra entraîner, la facturation de frais de gestion supplémentaires d'un montant de cent euros hors taxes (100 € HT) ainsi que d'éventuels frais administratifs (frais de greffe, annonce légale...) nécessaires à la poursuite des Formalités Entreprises.

10. Protection des données

Toutes les données personnelles collectées lors du processus de Formalités Entreprises sont soumises à la politique de confidentialité complétée par les conditions d'utilisation de l'intelligence artificielle chez Qonto.

Dans le cadre de l'exécution du Service de création d'entreprise, le Client est informé que la Qonto est susceptible de transmettre les informations le concernant, y compris les données à caractère personnel, à des tiers tels que les sous-traitants et autorités judiciaires et administratives.

11. Propriété intellectuelle

Qonto détient l'intégralité des droits de propriété intellectuelle, soit en tant que propriétaire, soit en tant que titulaire de licences/droits, sur les éléments suivants, qui sont protégés par les lois et règlements français et internationaux relatifs notamment à la propriété intellectuelle :

- Les Documents modélisés qui en est issu, y compris après mise à disposition sur support PDF ou supports PDF et WORD (selon le cas) du Client dans le cadre d'un achat de Service ;
- Le Site et son contenu, notamment et sans limitation, tous textes, données ou informations, fichiers, images animées ou non, photographies, dénomination, vidéos, logos, dessins, modèles, logiciels, marques, identité visuelle, charte graphique, base de données, structure du Site et tous autres éléments de propriété intellectuelle (ci-après "**Éléments**").

En conséquence, aucun des Documents modélisés ne peut, en tout ou partie, être reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, loué, affiché ou réutilisé à quelque fin que ce soit autre que celle pour laquelle il a été téléchargé par le Client, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, par un Client ou par un tiers, quel que soit le moyen et/ou le support utilisé, connu ou inconnu à ce jour, sans l'autorisation préalable, sans équivoque et écrite de Qonto au cas par cas, et le Client est seul responsable de toute utilisation et/ou exploitation non autorisée.

De même, aucun des Eléments ne peut être modifié, reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, représenté,

stocké, utilisé, loué ou exploité de toute autre manière, en tout ou partie, à titre gratuit ou onéreux, par un Client ou par un tiers, quel que soit le moyen et/ou le support utilisé, connu ou inconnu à ce jour, sans l'autorisation préalable, sans équivoque et écrite de Qonto au cas par cas, et le Client est seul responsable de toute utilisation et/ou exploitation non autorisée.

L'accès à la Plateforme Qonto ne vaut pas reconnaissance d'un droit et, de manière générale ne confère aucun droit de propriété intellectuelle portant sur l'un quelconque des Éléments.

12. Support

Les Clients peuvent contacter le service client de Qonto par voie électronique à l'adresse e-mail suivante : creation@qonto.com.

13. Divers

Force majeure : L'exécution par Qonto de ses obligations aux termes des présentes sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en gênerait ou en retarderait l'exécution. De façon expresse sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, les grèves totales ou partielles, internes ou externes à Qonto et à ses sous-traitants et prestataires, lock out, intempéries, épidémies, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, blocage des télécommunications et tout autre cas indépendant de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale des présentes. Qonto ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution des Services due à la survenance d'un cas de force majeure. Qonto et le Client auront la faculté de résilier, de plein droit, le Service affecté par le cas de force majeure si celui-ci venait à avoir une durée supérieure à deux (2) mois calendaires.

Transfert : Qonto est en droit de transférer (par cession, transfert, apport ou par quelque autre opération juridique que ce soit) ses droits et obligations aux termes des présentes, à titre onéreux ou à titre gratuit, à tout tiers. Dans cette hypothèse, Qonto sera libérée de ses obligations aux termes des Conditions Générales dès que le transfert aura été notifié au Client, et ne sera pas solidaire du cessionnaire des Conditions Générales. Le Client n'est pas autorisé à transférer tout ou partie de ses obligations aux termes des Conditions Générales, de quelque manière que ce soit.

Modification : Qonto se réserve le droit de modifier les Conditions Générales, lesquelles prendront effet dès leur publication sur la Plateforme Qonto et dans

la rubrique Documents légaux du site de Qonto et seront applicables à toute nouvelle commande de Service sur la Plateforme Qonto. Les modifications éventuelles ne peuvent avoir aucune incidence sur les commandes effectuées sur la Plateforme Qonto antérieurement à leur publication, lesquelles commandes restent soumises aux Conditions Générales existantes au moment de ladite commande.

Renonciation : La non-application ou le retard dans l'application de l'une quelconque des stipulations des Conditions Générales par une Partie ne sauraient être interprétés ou compris comme l'abandon par cette Partie du droit ou de l'obligation correspondante.

Divisibilité : Si une stipulation quelconque des Conditions Générales venait à être déclarée nulle ou inapplicable du fait d'une décision de justice définitive ou de l'application d'une loi ou d'un règlement, le reste des stipulations des Conditions Générales demeurerait en vigueur et les Parties s'engagent alors à négocier de bonne foi pour substituer à cette stipulation une autre qui soit valable et qui s'approche autant que faire se peut de l'intention et des effets économiques de celle jugée invalide.

Clause de porte-fort : Le Client se porte fort du respect de l'ensemble des termes et conditions des Conditions Générales, par ses dirigeants, associés et collaborateurs futurs, prestataires et ayants-droits, incluant sa ou ses compagnies d'assurances.

14. Loi applicable et clause attributive de juridiction

Ces Conditions Générales sont régies par le droit français.

En cas de litige concernant l'exécution et l'interprétation des Conditions Générales, et sauf en cas d'urgence justifiant la saisine d'une juridiction compétente statuant en référé, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

À défaut d'accord amiable, en cas de litige concernant l'exécution et l'interprétation du contrat, compétence est expressément attribuée aux tribunaux compétents dans le ressort de la Cour d'appel de Paris.

Qonto